



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

***18183141*****Déposé / Reçu le****13 DEC. 2018**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0508 620 290**Dénomination****(en entier) : AEROW BENELUX****(en abrégé) :****Forme juridique : SPRL****Adresse complète du siège : AVENUE LOUISE 162 - 1050 IXELLES****Objet de l'acte : Démission-Nomination**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 26/10/2018:

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur David Guidroux de sa fonction de gérant, notifié à la société par lettre en date du 26 octobre 2018, cette démission prenant effet à compter de ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer comme gérant de la Société, la société TIMAH, société par actions simplifiée de droit français, Registre de commerce des sociétés de Paris sous le numéro 841 786 908, représentée par Monsieur Thierry Saunier, pour une durée expirant lors de l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2018.

En contrepartie de ses fonctions de Gérant exercées au sein de la Société, la société TIMAH percevra une rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).